Comité de soutien à Vincenzo Vecchi
Communiqué de presse du 26 janvier 2021

Affaire Vecchi, le feuilleton continue

La Cour de cassation vient de rendre sa décision dans l'affaire Vincenzo Vecchi. Elle déboute le procureur d'Angers dans son pourvoi et valide le fait que, dès le départ, le comité a posé des questions pertinentes et légitimes comme l'ont confirmé les deux cours d'appel de Rennes et d'Angers. Nous avions donc raison dans nos arguments.

Par contre, elle demande à la Cour de justice européenne située à Luxembourg une interprétation des textes au regard de la complexité juridique de l'affaire. La nouvelle audience de la Cassation est fixée au 22 juin et interviendra à l'issue de l'audience de la CJUE (date non connue à ce jour).

Nous concernant, et bien que le sujet semble passionnant pour la justice, cette décision est à nouveau invivable humainement pour Vincenzo. De plus, elle implique du temps, de l'argent, de l'engagement (avocats, audiences, déplacements…) pour le comité de soutien. Cette temporalité devient insupportable et la justice française avait tous les éléments pour casser ce mandat d'arrêt européen.

Vincenzo sera-t-il enfin libre avant les vingt ans des événements de Gênes ? Pourra-t-il enfin se projeter dans une existence normale ?

Nous resterons attentifs et mobilisés jusqu'au terme de cette affaire.

Le comité de soutien à Vincenzo

Contacts
Jean-Pierre : 06 15 12 14 42
Laurence : 06 30 60 20 53
Site du comité : https://www.comite-soutien-vincenzo.org/